

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD66

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 30

Modifier ainsi l'alinéa 3 :

1° Substituer au mot :

« sa »,

le mot :

« la » ;

2° Après le mot :

« sécurité »,

insérer le mot :

« routière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.